

## LE FONCTIONNEMENT

Campagne électorale, vote, préparation des propositions, séance plénière, toutes les étapes sont respectées

**POUR CHAQUE CLASSE, UN CANDIDAT ET SON SUPPLÉANT SERONT ÉLUS.  
ILS FORMERONT LE CONSEIL CITOYEN DE L'ÉCOLE.**

### Les principes et conditions d'éligibilité :

- Un délégué et un suppléant par classe seront élus pour une année scolaire.
- Les enfants volontaires inscrits en TAP ou en Restauration scolaire devront faire acte de candidature auprès de l'animateur responsable du projet, 2 semaines avant la date du scrutin.
- Au sein de chaque Conseil Citoyen des enfants d'Antibes Juan les pins (CCEA), un représentant et un suppléant seront élus pour représenter son école.

### La campagne électorale :

- Les enfants auront 2 semaines de campagne électorale, avec la mise en place d'un meeting électoral pour chaque candidat.
- Les candidats avec leurs équipes de campagne (soutien d'autres enfants s'ils le souhaitent) pourront créer des affiches mettant en avant leur programme électoral. Des débats entre candidats pourront s'organiser.

### L'élection des candidats :

L'élection se fait dans les conditions réelles d'une élection municipale ! Tous les enfants scolarisés d'élémentaire sont appelés aux urnes.

Après les élections, les enfants élus, de chaque classe formeront le Conseil Citoyen des enfants d'Antibes Juan-les-Pins (CCEA) du groupe scolaire.

### Leurs missions :

- Améliorer le quotidien des enfants de l'école.
- Les membres du CCEA élaboreront, par école, un projet de consultation de leurs camarades, qui pourra aborder les points suivants :
- Propositions notamment: d'amélioration des fonctionnements, d'ateliers, de projets d'activités, de menus, d'amélioration des espaces, d'amélioration de l'environnement de proximité au profit des enfants, de
- Participation à des évènements de la Ville soit culturels, soit musicaux, à l'évaluation des temps d'accueil,

### Leurs rôles :

- Créer des chartes de vie du conseil
- Renseigner des registres de présence ou cahier de suivi des réunions
- Préparer des affiches, des méthodes de collectes d'informations (sondage, affichages, meeting, réunions plénières, questionnaires,)
- Rassembler et traiter les retours et transmettre les données et volontés
- Rédiger un courrier à l'Adjoint au Maire, délégué à l'Education, afin de centraliser les demandes et questions qu'ils jugeront importantes dans leur quotidien. (Apprentissage de la rédaction d'un courrier).
- Préparer la séance plénière de juin, en s'appropriant le protocole prévu
- Apprendre le 1er couplet de « la Marseillaise ».
- Le conseil citoyen de chaque école se réunira en moyenne une à deux fois par mois au minimum.

*Pour chaque école, un élu et un suppléant seront désignés par leur conseil, pour représenter leur établissement.*

**Le Calendrier annuel :**

1. Phase de sensibilisation : Septembre
2. Recensement des candidats : début Octobre
3. Campagne électorale : Octobre/ Novembre
4. Election des représentants : Mi-Novembre
5. Election des représentants de l'école : fin Novembre / début Décembre
6. Mise en vie du CCEA de chaque école : de début Décembre à début Mai
7. Mise en place de réunions régulières et de groupes de travail pour contribuer au projet d'aménagement de la Ville, aux propositions d'amélioration, à recueillir les souhaits de leurs camarades.
8. Rencontre des enfants élus de chaque école par les élus du Conseil Municipal, responsables et partenaires du projet CCEA, afin de répondre à leur question.
9. Séance plénière à la salle du Conseil Municipal

*En juin, le Grand Conseil Citoyen des Enfants d'Antibes Juan-les-Pins, en présence des élus du Conseil municipal, se tiendra pour recueillir leurs propositions.*





## CONTACT



### Service Périscolaire

Cours Masséna  
06600 Antibes

les mercredis matins

[04 92 90 52 95](tel:0492905295)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



### HÔTEL DE VILLE D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS

24 Cours Masséna,  
06600 Antibes